



Représentation du Royaume de Belgique
auprès de l'OSCE

PC.DEL/724/10

5 July 2010

Original: FRENCH

Wohllebengasse 6/3
A - 1040 Wien
T +43 15056364
F +43 15050388

Mail: viennaosce@dipobel.fed.be
www.diplomatie.be/viennaosce

**OSCE High-Level Conference on Tolerance and non-Discrimination
Astana, 29 et 30 juin 2010**

**Intervention par Monsieur Michel Goffin, Directeur général adjoint de
la Direction générale des Affaires multilatérales et de la
mondialisation**

**Session 5: "The role of education to promote mutual understanding
and respect for diversity to the exiting OSCE commitments"**

Monsieur le Modérateur,

Je suis ravi qu'une des sessions de cette conférence soit consacrée au thème de l'éducation. La Déclaration universelle des droits de l'homme invite les Etats de prendre les mesures nécessaires pour que l'enseignement et l'éducation visent à renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

C'est en grand partie à travers l'éducation que nos enfants apprennent à connaître et respecter la diversité existant dans nos sociétés. L'enseignement peut leur permettre de comprendre et de respecter cette diversité, libre de tous préjugés. L'éducation doit en effet avoir pour but de former des citoyens prêts à respecter toutes les personnes vivant dans la société, y compris et en particulier aussi les personnes homosexuelles, bisexuelles et transgenres.

Durant des siècles et même encore aujourd'hui, les personnes homosexuelles, bisexuelles et transgenres ont été victimes de graves formes d'intolérance comme l'homophobie et la transphobie, ainsi que de nombreuses discriminations, même au sein de leurs familles.

Les droits de l'homme sont universels et ils doivent s'appliquer à chaque individu, sans aucune distinction. Aucune valeur culturelle, traditionnelle ou religieuse, ni aucun précepte découlant d'une « culture dominante » ne peuvent être invoqué pour justifier la criminalisation, les discours de haine ou toutes autres formes de discrimination, y compris celles fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Les Etats doivent donc prendre toutes les mesures appropriées, y compris des programmes d'éducation, d'enseignement et de formation, pour tenter d'éliminer les préjugés et attitudes ou comportements discriminatoires fondés

sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité d'une orientation sexuelle ou d'une identité de genre, ou encore d'une expression du genre.

Ce respect pour la diversité commence au sein même des institutions d'enseignement. Le personnel enseignant et les élèves doivent pouvoir travailler dans un environnement respectueux de la diversité, à l'abri de la violence, des brimades, des différentes formes d'exclusion sociale ou de traitements discriminatoires. Pour promouvoir la tolérance et le respect mutuel à l'école il est indispensable de fournir aux enfants et enseignants des informations objectives concernant la diversité existant dans chaque société et de permettre à tous les élèves de vivre en accord avec leurs racines culturelles ou religieuses, ainsi que leur orientation sexuelle et leur identité de genre réelle ou perçue, ou celle de leurs parents.

Monsieur le Modérateur,

En conclusion je voudrais souligner que si nous voulons promouvoir la tolérance et le respect mutuel, il faut reconnaître le rôle clé de l'éducation à cet égard. L'organisation de nos systèmes scolaires doit refléter la diversité de nos sociétés. Si nos écoles sont ouvertes à tout les enseignants et élèves, sans aucune distinction, et qu'ils y sont libre d'y exprimer leurs personnalités, nous aurions fait un premier grand pas vers des sociétés inclusives, tolérantes et respectueuses de la diversité.

